

# Cap emploi 19



## Handicap, recrutement et maintien

Lettre d'information n°16 - OPS Cap Emploi Corrèze - Juillet 2019

**CAP  
EMPLOI**  
Handicap, recrutement & maintien

### EDITO

L'année 2019 est une année charnière avant la pleine application de la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à compter du 1er janvier 2020.

L'objectif est de donner un coup d'accélérateur et de booster l'emploi direct des travailleurs handicapés au sein des entreprises.

Acteurs du monde économique, vous avez un rôle central à jouer sur ce sujet. Cap emploi et l'Agefiph sont à vos côtés pour vous aider à répondre au mieux à cette obligation d'emploi, en vous accompagnant sur les thématiques d'insertion et de maintien dans l'emploi.

L'équipe de Cap Emploi vous aide à repérer des profils adaptés, vous seconde dans vos projets de recrutements en alternance, gage de retour en emploi durable au sein de vos organisations, vous conseille et agit pour le maintien dans l'emploi de vos collaborateurs.

Le droit à la compensation et à l'inclusion nous invite en effet à inscrire collégalement le recours aux compétences des travailleurs handicapés dans nos processus de recrutement, et à maintenir nos savoir-faire (et nos savoir-être!) en entreprise.

Cap emploi se doit enfin d'appliquer le principe suivant : « autant de droit commun que possible, autant de droit spécifique que nécessaire » dans le cadre de ses missions, tout en orchestrant la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi dans les meilleures conditions.

Cette nouvelle lettre vous permettra d'en apprécier la mise en application concrète sur le terrain, car nous le savons, la force du témoignage a plus de valeur que les grands discours.

Marie-Hélène BARATAUD



### Sommaire

#### Page 1

- EDITO

#### Page 2

- CAF de la Corrèze / Cap Emploi: un partenariat recrutement actif
- Zoom sur la réforme de l'OETH

#### Page 3

- Maintenir dans l'emploi en milieu agricole, avec l'appui de Cap Emploi
- Recrutez votre futur(e) assistant(e) avec Cap Emploi

#### Page 4

- DuoDay, un tremplin vers l'emploi
- Infos pratiques

Au 1er janvier 2020, la réforme de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés simplifie les démarches des employeurs.

Téléchargez la [synthèse des 7 points clés](#) de la réforme, et [le guide pratique OETH](#).

**L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**

PLUS SIMPLE, PLUS AVANTAGEUSE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

EMPLOYEURS, TOUS CONCERNÉS

**Une procédure de déclaration simplifiée**

Finis les 5 formulaires et la centaine de rubriques à renseigner !  
 Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) se fera simplement via la déclaration sociale nominative (DSN).

**Un interlocuteur unique**

Le recouvrement de la contribution sera assuré par un seul interlocuteur : les Urssaf ou les caisses de MSA (selon votre régime d'assujettissement) lesquels reverseront le montant de la collecte à l'Agefiph.

**Un calcul des effectifs simplifié via la DSN**

Le calcul de l'effectif des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) et de l'effectif total de l'entreprise sera effectué par les organismes sociaux sur la base des déclarations faites par l'employeur dans son logiciel RH de gestion du personnel et de paie.

**La comptabilisation de toutes les formes d'emploi**

Toutes les formes d'emploi seront prises en compte dans le calcul du montant de la contribution : CDD, CDI, contrats d'alternance, parcours emplois compétences (PEC), stages, périodes de mise en situation professionnelle (PMSMP)...

Quelle que soit la nature du contrat conclu, tout travailleur handicapé sera comptabilisé au prorata de son temps de travail sur l'année.

**Une valorisation de l'emploi des seniors handicapés**

Chaque travailleur handicapé de plus de 50 ans complètera pour 1,5 dans le calcul des effectifs des (BOETH).

**Une incitation à recourir à la sous-traitance**

Si vous déclarez l'achat de produits ou de services auprès d'un Etat, d'entreprises adaptées ou de travailleurs indépendants handicapés (TIR), vous pouvez bénéficier d'une réduction de la contribution due. Les modalités de calcul seront simplifiées grâce à l'application d'un taux unique, quel que soit le type d'achat (90 % du coût de la main-d'œuvre) dans la limite d'un plafond dépendant du nombre de BOETH que vous employez.

**Une offre de services adaptée à tous les employeurs**

Toutes les entreprises, y compris celles de moins de 20 salariés, devront déclarer la présence de travailleurs handicapés dans leur effectif. Ces données permettront de mieux connaître la réalité de l'emploi des personnes handicapées et de proposer aux employeurs une offre de services adaptée.

**La réforme de l'OETH, c'est : plus de simplicité et plus de bénéfices pour les employeurs, plus d'emplois pour les travailleurs handicapés**

Pour les employeurs privés, l'AGEFIPH propose un [simulateur](#) afin d'estimer le montant de la contribution à l'obligation d'emploi.

A partir des informations données sur votre établissement dans le formulaire en ligne, le calculateur, visible dans la partie de droite, vous indique un montant estimé de votre contribution.

Vous souhaitez plus d'informations? Vous cherchez à mieux répondre à l'obligation d'emploi? Contactez le [service employeurs de Cap Emploi!](#)

## CAF de la Corrèze / Cap Emploi, un partenariat recrutement actif

Une collaboration simple et efficace est en place depuis plusieurs années. Elle s'articule notamment autour des 3 axes suivants:

- diffusion systématique par la CAF des postes à pourvoir au service employeurs de Cap Emploi
- orientation régulière par Cap Emploi de profils correspondant aux besoins récurrents de la CAF
- accueil par la CAF de stagiaires travailleurs handicapés sélectionnés par Cap Emploi (un jour, un métier en action, DuoDay).

### Dernier recrutement en date: Alicia FERRIERE

En novembre 2018, la CAF de la Corrèze recrute pour sa plateforme téléphonique basée à Tulle et nous diffuse l'offre d'emploi. Dans le même temps, la CAF accueille comme chaque année durant la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées des personnes en immersion dans le cadre de l'opération «un jour, un métier en action». Alicia FERRIERE y fait ses preuves, et est logiquement recrutée en CDD le 10/12/18, contrat qui sera prolongé par la suite jusque la fin d'année 2019. «La mission est intéressante, les conditions de travail sont agréables, avec des objectifs à atteindre mais dans une bonne ambiance entretenue par le responsable de plateau», nous confie Alicia FERRIERE.



Avec Sébastien BRAZ, superviseur

### Des métiers en adéquation avec les aptitudes des bénéficiaires

Le poste de téléconseiller est en effet particulièrement adapté aux personnes accompagnées par Cap Emploi, qui présentent fréquemment, en raison d'une problématique motrice ou d'une maladie invalidante, des contre-indications telles que le port de charges lourdes ou la station debout prolongée. D'où l'intérêt, même si le handicap est multiple et ne peut se restreindre à ces 2 contre-indications, de développer un partenariat spécifique sur ces postes qui en outre représentent au sein de la CAF de la Corrèze 50 salariés sur un effectif total de 120.

### Une volonté de former, de pérenniser, de maintenir en emploi



Alicia FERRIERE sur son poste de travail

Des salariés recrutés en 2012/2013 par l'intermédiaire de Cap Emploi sont toujours présents au sein de la CAF. Pour certains d'entre eux, un temps partiel en lien avec la situation de handicap a été aménagé. D'autres personnes montent en compétences actuellement via une formation interne de 12 mois, afin d'occuper début 2020 les fonctions de gestionnaire conseil allocataires. «Le bien-être au travail est recherché pour les agents de la CAF, notamment via un investissement conséquent sur la formation», nous précise Anne-Hélène RUFF, directrice de la CAF de la Corrèze depuis 18 mois. «Dès lors qu'une

réelle envie pour les métiers de la CAF est détectée, et à compétences égales, priorité est donnée au recrutement de personnes en situation de handicap».

## Maintenir dans l'emploi en milieu agricole, avec l'appui de Cap Emploi

### L'accident du travail en milieu agricole : un risque fort de rupture professionnelle

Patrice MESPOULET, 56 ans, agriculteur sur la commune de St Bonnet Elvert, possède une exploitation de 75 ha, depuis 1986. Il élève des bovins. C'est en novembre 2016 que tout bascule, son pied droit se dérobe alors qu'il est en train de courir derrière une vache qui s'échappait. L'accident du travail le précipite dans un enchaînement de soins, de complications, d'exams et d'expertises pendant de longs mois.

Dans l'incapacité de poursuivre son activité professionnelle, ce sont d'abord ses voisins qui lui apportent le soutien nécessaire pour maintenir à flot son entreprise agricole. Puis, l'assistante sociale de la MSA prend contact avec M. MESPOULET pour l'aider à faire face à cette situation complexe, l'engage à faire reconnaître son handicap (RQTH), et sollicite l'intervention de Cap Emploi.

La conseillère maintien dans l'emploi de Cap Emploi rencontre M. MESPOULET à la fin de son arrêt maladie pour préparer les conditions de la reprise du travail. La mise en relation avec



Patrice MESPOULET (à droite)

le médecin du travail permet de bien cibler les restrictions médicales, essentielles pour dégager les besoins d'adaptation du poste. Ensemble, l'assistante sociale, la conseillère maintien dans l'emploi, M. MESPOULET et sa compagne mènent une réflexion pour déterminer quel type d'aménagement serait le plus utile : Matériel ? Organisationnel ? Humain ?

### Une mesure AGEFIPH : l'aide à l'adaptation de la situation de travail

Compte tenu des limites physiques de M. MESPOULET (marche, conduite...), la conseillère maintien dans l'emploi lui propose une mesure de l'AGEFIPH : l'aide à l'adaptation de la situation de travail, via un *auxiliaire professionnel*. L'objectif : permettre à M. MESPOULET de salarier une personne pour l'aider à réaliser les tâches de travail les plus difficiles à accomplir du fait du handicap et à reprendre confiance progressivement en ses capacités.

Cette mesure de l'AGEFIPH, mise en place durant 6 mois, a permis à M. MESPOULET d'embaucher un auxiliaire professionnel à raison de 20 heures par semaine pour travailler à ses côtés (et non pas pour le remplacer), effectuer les gestes difficiles, le soulager et au final le maintenir dans son emploi. Cette période a confirmé la nécessité de pérenniser l'aide humaine pour son maintien en emploi de façon durable. Une demande de Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap (RLH) est par conséquent en cours d'étude par l'AGEFIPH.

Après aménagement optimal de la situation de travail, il est en effet possible de solliciter cette aide pérenne (la RLH est majoritairement accordée pour 3 ans, elle est par ailleurs renouvelable) dont l'objectif est de compenser le manque de productivité ou l'incapacité à réaliser certaines tâches, et in fine à compenser le surcoût supporté par l'employeur qui maintient en emploi son salarié.



## Recrutez votre futur(e) assistant(e) avec Cap Emploi

### Des compétences et du savoir- être à portée de main

Le handicap est multiple, et les postes recherchés par les personnes en situation de handicap le sont tout autant. Mais en raison de certaines contre-indications récurrentes, les métiers du tertiaire sont particulièrement recherchés.



### Le «réflexe» Cap Emploi

Confiez-nous donc vos recrutements *notamment* sur les postes suivants:

- agent d'accueil/administratif
- secrétaire
- aide comptable
- gestionnaire de paie
- assistant(e) de direction
- assistant(e) commercial(e)
- assistant(e) RH

Nous nous engageons à vous proposer *avec réactivité* des profils adaptés à vos besoins.

### Des dispositifs mobilisables

Le cas échéant, pour permettre une montée en compétences, des dispositifs peuvent être utilisés:

- **AFPR/POE** (combler l'écart entre les compétences de la personne et celles que requiert l'emploi par une action de formation, prescrite par Pôle emploi, qui ne peut excéder 400 heures, en entreprise et/ou en organisme de formation)
- Contrats aidés **CUI-PEC** (employeurs publics et associations peuvent recruter, sur la base d'un plan de formation, en CDD 12 mois renouvelable, et bénéficier à ce titre d'une aide de l'Etat de 50% du smic horaire brut à hauteur de 20h/semaine maximum. Cap Emploi est prescripteur).
- Contrats **en alternance** (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation).

## Infos pratiques

Nos locaux sont à Tulle,  
au 25, quai Gabriel Péri et nous  
nous déplaçons gratuitement dans  
votre entreprise ou établissement.

**Horaires d'ouverture**  
9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h30

05 55 20 83 88  
[secretariat@capemploi19.com](mailto:secretariat@capemploi19.com)



**Reférent  
employeurs :**  
[d.facon@  
capemploi19.com](mailto:d.facon@capemploi19.com)  
05 55 20 83 96

Organisme gestionnaire:  
les PEP 19



## Sites web

[www.cheops-ops.org](http://www.cheops-ops.org)

[www.pep19.org](http://www.pep19.org)

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

[www.oeth.org](http://www.oeth.org)

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

[www.cdg19.fr](http://www.cdg19.fr)

[www.nouvelle-aquitaine.dircccte.  
gouv.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.dircccte.gouv.fr)

<http://www.prith-nouvelleaquitaine.fr>

## DuoDay, un tremplin vers l'emploi

### Une journée nationale le 16 mai

Le 16 mai 2019, partout en France, l'opération **DuoDay** a permis la formation de duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires dans de nombreuses entreprises, collectivités ou associations. Objectif : dépasser les préjugés sur le handicap, susciter des vocations mais aussi faire naître des opportunités de collaborations futures...

### En Corrèze: 36 duos organisés par Cap Emploi

Merci aux employeurs qui nous ont ouvert leurs portes. Les quelques photos ci-dessous (THALES Brive, INSTITUT FRANCAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION Pompadour, CAP EMPLOI Tulle) témoignent de l'accueil à la fois chaleureux et professionnel réservé aux demandeurs d'emplois en situation de handicap. Une belle réussite.



### Nos Commanditaires:

